

DIVISION FINANCIÈRE

DIFIN/10-482-492 du 25/01/2010

MISE EN ŒUVRE DES PRESTATIONS INTERMINISTERIELLES « CESU - GARDE D'ENFANT 0/3 ANS », « CESU - GARDE D'ENFANT 3/6 ANS », ET AIDE A L'INSTALLATION DES PERSONNELS DE L'ETAT (AIP)

Références : - circulaire B9 n 2140/2BPSS-07-2194 du 2 août 2007 - circulaire B9 n 2141/2BPSS-07-2194 du 2 août 2007 - circulaire B9 n 09-2182/2BPSS n 09-3040 du 30 mars 2009 - circulaire DGRH C1-3 n 2010-0007 du 14 janvier 2010 - BA n 452 du 9 mars 2009 DI FIN 452-469

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie (pour diffusion dans le 1er degré) - Mesdames et Messieurs les Chefs de division du rectorat - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements publics et privés

Affaire suivie par : Mme GOMIS - Tel : 04 42 91 72 72 - Fax : 04 42 91 70 07

- Objet du CESU (rappel)

Dans le cadre de l'action sociale interministérielle, le ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat a mis en place une aide financière pour la garde des jeunes enfants, versée aux agents de l'Etat sous forme de Chèques emploi service universels pré financés , permettant de régler les frais de garde des enfants âgés de 0 à 6 ans. (*conditions d'éligibilité et montants disponibles sur le site internet dédié*).

- Campagne 2010

Les formulaires 2010 sont disponibles depuis le 1^{er} janvier 2010 sur le site internet

www.cesu-fonctionpublique.fr

Ils peuvent y être téléchargés puis remplis à la main, ou encore être **complétés en ligne** avant d'être imprimés et joints au dossier de demande, afin d'éviter toute erreur de lecture lors de l'instruction.

- Changement des adresses de dépôt des demandes pour les deux prestations

J'attire votre attention sur le fait que **les adresses d'envoi des dossiers de demande sont modifiées depuis le 1^{er} janvier 2010 pour les deux prestations.**

Les nouvelles adresses sont précisées au bas des formulaires 2010 :

**Tickets CESU - garde d'enfant 0-3 ans
TSA 26607
95905 CERGY - PONTOISE CEDEX 9**

**Tickets CESU - garde d'enfant 3-6 ans
TSA 36608
95905 CERGY - PONTOISE CEDEX 9**

NB : Sur ce sujet, il semble également important de rappeler la nécessité d'un affranchissement suffisant des plis pour que ceux-ci soient reçus par le prestataire chargé de l'instruction des dossiers.

- Mise en place d'une nouvelle plateforme téléphonique pour la prestation « CESU - garde d'enfant 0/3 ans »

La gestion des demandes déposées à compter du 1^{er} janvier 2010 est confiée à la société **ACE**

Une nouvelle version du site internet spécifiquement dédié à la prestation est mise en ligne depuis le 1^{er} janvier 2010. Celle-ci est accessible à la même adresse que le site actuel :

www.cesu-fonctionpublique.fr/0-3

En outre, en remplacement du numéro de téléphone actuel (0820 169 768), **deux numéros sont accessibles depuis le 1^{er} janvier 2010 au prix d'un appel local :**

- Pour ce qui est de l'information générale sur le dispositif **01 74 31 92 17**
- Pour l'information particulière des agents ayant déposé un dossier de demande à compter du 1^{er} janvier 2010, un numéro est communiqué dans le courrier accusant réception de leur demande.

- Echange des « CESU - garde d'enfant 0/3 ans », et « CESU - garde d'enfant 3/6 ans » portant le millésime 2009

Les CESU portant le millésime 2009 **sont utilisables jusqu'au 31 janvier 2010.**

Les agents n'ayant pas utilisé leurs titres 2009 pourront toutefois en obtenir l'échange contre des titres du millésime 2010, **à condition que 2009 ne soit pas l'année des trois ans ou des six ans de leur enfant et que ces CESU ne résultent pas déjà d'un échange.**

L'échange ne pourra être demandé par les bénéficiaires que jusqu'au 31 janvier 2010, cachet de la poste faisant foi. Les titres 2009 devront être adressés au prestataire par courrier et accompagnés d'un bordereau de retour. Ce bordereau est disponible sur le site internet depuis le 1^{er} janvier 2010.

<p>Attestation de non versement de la prestation interministérielle d'aide à l'installation des personnels de l'Etat (AIP)</p>

Il est inutile de solliciter auprès de MFP Services, société gestionnaire de l'AIP, une attestation de non versement de cette prestation.

Les personnels nouveaux arrivants en ZEP et qui pourraient prétendre à la prestation CIV (aide à l'installation du Comité Interministériel à la Ville) devront par conséquent fournir au bureau de l'action sociale une attestation sur l'honneur de non perception de l'AIP.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille